

Agenda :

Jeudi 14 janvier 2010 - 19h30 - MJC Monplaisir, <http://www.mjcmonplaisir.net/>
25 avenue des Frères Lumière, 69008 LYON

En partenariat avec Autres regards

CULTIVONS LA TERRE

Projection en présence d'Honorine Perino, réalisatrice de Cultivons la terre, membre du Conseil d'administration de Rés'OGM Info, de Benoit Ronzon, membre de Rés'OGM Info, paysan bio et de représentants des réseaux AMAP de la MJC

Séance suivie d'une dégustation.

*Information** : la soirée commencera avec un ApéroMusik à 18h30 et un stand Rés'OGM Info à partir de 18h

L'implantation de cultures transgéniques est interdite sur toutes les surfaces d'une exploitation produisant des volailles de Bresse

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021496520&dateTexte=&categorieLien=id>

"Seuls sont autorisés dans l'alimentation des volailles :

(...)— les végétaux, coproduits et aliments complémentaires issus de produits non transgéniques.

L'implantation de cultures transgéniques est interdite sur toutes les surfaces d'une exploitation produisant des volailles susceptibles de bénéficier de l'appellation d'origine « Volaille de Bresse » ou « Poulet de Bresse », « Poularde de Bresse », « Chapon de Bresse ». Cette interdiction d'implantation s'entend pour toute espèce végétale susceptible d'être donnée en alimentation aux volailles de l'exploitation et toute culture d'espèce susceptible de les contaminer."

Il s'agit d'une simple officialisation de l'obligation puisque l'alimentation des volailles est garantie sans OGM depuis 2004.

<http://www.leprogres.fr/fr/region/l-ain/ain/article/2035385.179/Pas-d-OGM-mais-du-gluten-au-menu-de-la-volaille-de-Bresse.html>

**OGM. Le voeu pris, et recalé, en 2004 est réhabilité par le Conseil d'État. Une première dans l'Hexagone
Janvier 2010**

Une bataille juridique de cinq ans pour Philippe Martin aux côtés de l'avocate Corinne Lepage. (photo archives jean-louis duzert)

Philippe Martin a le sourire des grands jours. Il a salué les premières heures de l'année par une victoire contre l'État. Pas courant, l'ancien préfet en est conscient. Surtout sur le dossier OGM.

Après plus de cinq ans de bataille juridique, le Conseil d'État vient de donner raison au Conseil général qui, le 11 juin 2004, avait adopté un voeu par lequel il exprimait son opposition aux essais de cultures OGM en plein champ (lire ci-contre).

Un bras de fer entre le préfet de l'époque (Jean-Michel Fromion) et le président Martin qui se terminait au tribunal administratif saisi par le préfet. La délibération gersoise était annulée par le TA de Pau. Jugement confirmé deux ans plus tard par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Philippe Martin ne désarmait pas et saisissait le Conseil d'État qui, le 30 décembre 2009, a décidé d'annuler les deux décisions administratives, de rejeter le déféré du préfet du Gers et de condamner l'État à verser 3 000 euros au département du Gers.

Victoire politique

« C'est une victoire sur toute la ligne, se réjouit Philippe Martin. Le Conseil d'État considère tout d'abord que le tribunal administratif a eu tort d'annuler le voeu au motif qu'il avait délibéré sur une matière étrangère à ses attributions. Plus important, il considère que dans un département « dans lequel l'activité agricole est significative », la délibération du Conseil général marquant une opposition ferme aux essais de cultures OGM portait bien sur « un objet d'intérêt départemental ». C'est une victoire de la démocratie qui replace le citoyen au coeur de la décision ».

Reste à savoir si cette décision « inattendue », selon Philippe Martin, fera jurisprudence dans l'Hexagone. Certes, elle ne donnera pas au Département un pouvoir de police - son président n'aura pas le pouvoir d'interdire les OGM sur son territoire - mais il s'agit là d'une « victoire de l'opinion. Je vois dans cette décision un hommage aux 16 312 Gersois qui s'étaient prononcés pour un référendum sur les OGM », ajoute le président Martin.

Un référendum qui, du coup, pourrait être envisagé ? « Il faut en parler avec tous ceux qui, à nos côtés, avaient travaillé sur ce projet. La situation a changé, depuis il y a eu le Grenelle de l'environnement, le moratoire sur les OGM. »

Cette décision inattendue est, aussi, une victoire politique pour le nouveau secrétaire national adjoint à l'environnement du Parti socialiste. À lui de la faire fructifier. Il y a fort à parier qu'il s'appuie sur d'autres moyens que le référendum qui ne trouverait pas un contexte forcément porteur. Philippe Martin annonce d'ailleurs que les 3 000 euros versés par l'État seront employés à l'élaboration d'un outil pédagogique en direction des collégiens. Pour leur expliquer le sens d'un repas avec des produits bio et de proximité.

Auteur : Philippe campa
p.campa@sudouest.com

Vice de fabrication chez les OGM

http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/developpement-durable-1/d/vice-de-fabrication-chez-les-ogm_21137/

Les plantes du genre Cucurbita, autrement dit les courges, sont sensibles à une grande variété d'attaques virales. En cas de contamination, leur croissance est alors ralentie tandis que les fruits peuvent être déformés, et donc perdre leur attrait commercial. Les OGM devaient résoudre ce problème, mais ils avaient un vice caché...

Dans le milieu des années 1990, le Département de l'Agriculture américain a approuvé l'utilisation de plantes génétiquement modifiées pour résister à certains virus. Si les agriculteurs y ont trouvé leur compte, les écologistes s'inquiétèrent des éventuelles conséquences. Que se passerait-il si les gènes de résistances introduits, les transgènes, s'échappaient des plantes cultivées pour contaminer des plantes sauvages apparentées ? Quelles seraient les risques d'impacter la biodiversité et les communautés des espèces sauvages ?

L'équipe du biologiste Andrew Stephenson de l'Université de Penn State a étudié pendant trois ans les interactions entre les plantes OGM, les plantes sauvages et les différentes pressions qui s'exercent sur eux : insectes herbivores, maladies virales, bactériennes, etc. Leurs observations sur le terrain ont permis de remarquer que, si après une attaque virale, les OGM étaient épargnés au contraire de leurs voisins, ils souffraient en revanche d'autres fléaux.

Ces plantes devenaient la cible préférée de certains ravageurs, des chrysomèles (la chrysomèle rayée du concombre *Acalymma vittatum* et le criocère occidental du concombre *Diabrotica undecimpunctata*), et étaient infectées plus fortement par le flétrissement bactérien (maladie causée par la bactérie *Erwinia tracheiphila*).

Concombre OGM infesté par des chrysomèles après une épidémie virale. © Miruna Sasu/Penn State
Une force ou un talon d'Achille ?

« Les plantes qui ne possèdent pas le transgène de résistance au virus contractent la maladie virale, explique A. Stephenson, mais, puisque les ravageurs du concombre préfèrent se nourrir de plantes saines plutôt que de plante infectées, ils se concentrent sur les individus non contaminés, essentiellement génétiquement modifiés. »

Comme ces insectes transportent dans leur tube digestif la bactérie responsable du flétrissement bactérien, elles infectent les OGM en déposant leurs fèces contaminées sur les nombreuses blessures qu'elles infligent aux plantes en les consommant. Au final, les OGM ont un avantage sélectif lors des épidémies virales, mais quand les bactéries ou des pathogènes sont présents, les insectes se concentrent sur les OGM sains. Ils les contaminent alors avec le flétrissement bactérien contre lequel ces plants n'ont aucun moyen de défense.

Fort de leurs trois années d'études, les chercheurs affirment que l'avantage sélectif vis-à-vis des maladies virales a un coût. « Nos travaux ont dévoilé le coût écologique qui peut découler d'un environnement où des OGM se développent au sein de la communauté des êtres vivants du milieu, y compris les insectes et autres maladies » déclare Matthew J. Ferrari, associé à la recherche.

Dans un écosystème basé sur la complexité des interrelations, la modification d'un seul élément peut rompre des équilibres dynamiques. La force d'un OGM pourrait donc devenir son talon d'Achille de manière inattendue. L'estimation du rapport avantages/risques des organismes génétiquement modifiés et de leurs impacts sur l'environnement s'en retrouve donc complexifiée.

21/11/2009 13:45

LORIENT (AFP) - OGM : des faucheurs volontaires ont empêché un cargo de soja de décharger à Lorient

Une centaine de faucheurs volontaires ont empêché samedi matin au port de Lorient le déchargement d'un cargo panaméen chargé de soja OGM pour dénoncer le manque de traçabilité et exiger l'étiquetage des animaux nourris aux OGM, a-t-on appris de sources concordantes.

"Nous avons fait arrêter le déchargement d'un cargo et sommes montés à bord pour déverser un colorant alimentaire naturel, du brou de noix, sur le soja et assurer ainsi sa traçabilité", a dit à l'AFP Jérémie Renaud, faucheur volontaire qui a précisé que des faucheurs de plusieurs départements étaient présents. Ils étaient "plusieurs dizaines" selon la police.

Après l'obtention d'un prochain rendez-vous avec la direction générale de l'alimentation, les faucheurs ont récupérés des sacs de soja puis se sont rendus dans un hypermarché de la banlieue de Lorient afin d'achever leur action "de l'importation à l'assiette", a expliqué M. Renaud.

Les militants ont interpellé les consommateurs sur la question de l'étiquetage, a constaté un photographe de l'AFP.

Selon les faucheurs volontaires, 4,5 millions de tonnes de soja OGM arrivent chaque année dans les ports français (Brest, Lorient, Saint-Nazaire, Sète).

D'après le rapport du port de commerce de Lorient, les importations de tourteaux de soja ont représenté 876.713 de tonnes en 2008. Le réseau Cohérence, qui réalise notamment un guide intitulé "consommer sans OGM en Bretagne" a fait savoir de son côté samedi dans un communiqué qu'ils soutenaient la démarche des faucheurs volontaires et a tenu à rappeler

"l'urgence d'un étiquetage des produits animaux nourris avec ou sans OGM".

Association Rés'OGM Info 8 quai maréchal Joffre 69002 LYON
04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale